

Inspirés du désir de développer et de renforcer les liens d'amitiés, de bon voisinage et de confiance mutuelle entre les deux pays,

Exprimant le désir de coopérer en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales conformément aux buts et aux principes exprimés dans la Charte des Nations Unies, et

Conscients des responsabilités que possèdent l'Union soviétique et le Canada, à titre de membres de l'O.N.U., de promouvoir le maintien de la paix,

Estimant que l'Union soviétique et le Canada peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs en agissant dans un esprit de coopération, de respect mutuel et d'avantage réciproque,

S'efforçant d'améliorer et d'étendre les relations entre les deux pays au moyen de contacts de niveau élevé, de liens et d'échanges accrus dans les domaines de l'économie, du commerce, des sciences, de la technologie, de la culture et du développement des régions septentrionales,

Notant avec satisfaction la conclusion de l'Accord canado-soviétique sur la Coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, et l'expansion du commerce sur la base de l'Accord commercial de 1965,

Conscients de la responsabilité, qui incombe aux deux pays, de préserver et de protéger le milieu des régions arctiques et subarctiques,

Pleinement déterminés à continuer d'accroître la coopération politique et économique,

Le Président du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S. et le Premier Ministre du Canada sont convenus que:

1. L'Union soviétique et le Canada élargiront et approfondiront leurs consultations sur les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et sur les questions de relations bilatérales par des réunions périodiques. Ces consultations s'étendront:

- aux questions de nature politique, économique et culturelle, aux questions relatives au milieu, et aux autres sujets concernant les relations entre les deux pays;